



AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

DÉLIMITATION DES SOUS-ZONES ET SECTEURS URBAINS ET PERI-URBAINS

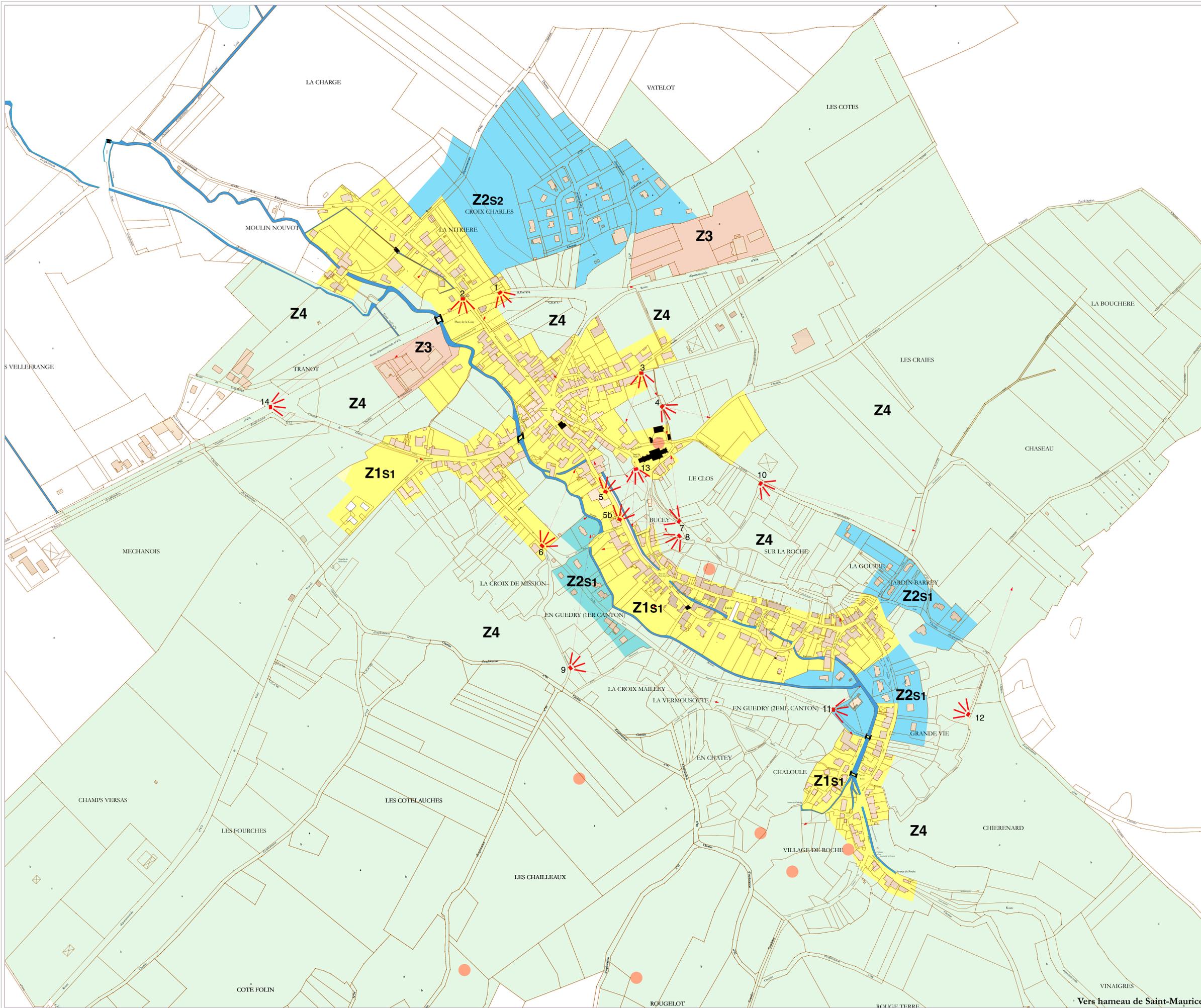
PLAN 02  
ÉCHELLE 1/2500<sup>ème</sup>



CHARGES D'ÉTUDES - MICHÈLE BOURGEOIS - PHILIPPE LÉLÈVRE ARCHITECTES - FANNY CASSANI PAYSAGISTE

LÉGENDE

- Z1
  - Z2
  - Z3
  - Z4
  - Édifices inscrits au titre des monuments historiques
  - Vestiges archéologiques
  - Point de vue remarquable
- Sous-zones et leurs secteurs de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine



Hameau de Saint-Maurice

